



Public visé :

Personnes désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie de l'établissement, pour intervenir avec les moyens de première intervention.



Prérequis :

Utilisation usuelle de la langue française



Durée :

- 3 à 4 heures (0,5 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 20 à 30 % du temps de formation.



Nombre de participants par groupe :

10 personnes maximum



Périodicité :

- A l'embauche, puis à une périodicité à définir par l'employeur allant de 6 mois à 3 ans.
- Exercices d'évacuation imposés par le code du travail tous les 6 mois minimum



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Incendie : articles R4227-28, R4227-38 et 39, R4141- 17 du code du travail.
- Formation à la sécurité : articles L4141-2 et 4, R4141- 3 et R4141-13 du code du travail
- Recommandation : règle APSAD R6.

Objectif général de la formation :

Être capable de prévenir les risques, de reconnaître un début d'incendie, et d'intervenir en respectant la consigne spécifique applicable au secteur de son établissement

Contenu de la formation :

- Enseignements théoriques
 - **Les consignes de sécurité incendie**
 - Alarme, intervention, évacuation.
 - **La théorie du feu**
 - Les causes, les mécanismes, les classes de feu, les procédés d'extinction...
 - **Les moyens d'extinction**
 - **Notions d'évacuation**
 - Rôle du guide-file, serre-file, le point de rassemblement...
 - **Conduite à tenir face à une personne brûlée ou intoxiquée**
 - **La prévention des incendies**
- Enseignements pratiques
 - Exercices d'extinction sur feux réels avec différents extincteurs.
 - Visites de l'établissement, repérage des circuits d'évacuations et du matériel incendie.
- Bilan de la formation.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Sanction de l'action

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Codes de la formation

Formacode 42872 – Sécurité incendie
NSF 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementaire exigé pour les développeurs de compétences
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Evaluation formative théorique par questionnaire oral et pratique au moyen de mises en situation.

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : espace extérieur pour l'utilisation des extincteurs apportés par le formateur, consignes de sécurité incendie de l'établissement
- En cas de formation groupe sur un de nos centres, ces moyens pourront vous être mis à disposition.

Sécurité et hygiène :

- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.

Accessibilité (handicap) :

- Nous avons des centres de formation accessibles aux personnes en situation de handicap (nous consulter).

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Intra : à partir de 640.00€HT